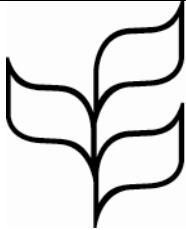




CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBI/1/6/Add.1
20 mars 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE L'APPLICATION

Première réunion

Montréal (Canada), 2-6 mai 2016

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

PLAN D'ACTION À COURT TERME (2017-2020) POUR ACCROÎTRE L'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET À LA COOPÉRATION TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE 2011-2020

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. La Convention sur la diversité biologique exige que les Parties mettent en place et poursuivent des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et ses éléments constitutifs et en assurer l'utilisation durable, et apportent un appui à l'éducation et à la formation répondant aux besoins particuliers des pays en développement (article 12, paragraphe a)). Elle exige également que les Parties encouragent la coopération technique et scientifique avec d'autres Parties, en particulier les pays en développement, pour l'application de la Convention, et ce faisant, accordent une attention particulière au développement et au renforcement des capacités nationales par le biais de la mise en valeur des ressources humaines et du renforcement des institutions (article 18, paragraphes 1 et 2) et de l'élaboration et l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles (article 18, paragraphe 4). Elle demande en outre que soit créé un centre d'échange pour encourager et faciliter la coopération technique et scientifique (article 18, paragraphe 3).

2. Lors de ses réunions antérieures, la Conférence des Parties a adopté un certain nombre de décisions invitant les Parties, les organisations compétentes et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCBD) à prendre des mesures pour accroître le renforcement des capacités, la coopération technique et scientifique, le transfert de technologie et l'utilisation des mécanismes et des technologies de pointe disponibles, y compris le mécanisme d'échange, pour appuyer et faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité.¹

3. Le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 adopté dans la décision X/2 reconnaît que pour inverser le rythme actuel d'appauvrissement de la biodiversité il est nécessaire de prendre un grand nombre de mesures, y compris l'amplification des mécanismes de soutien du renforcement des capacités, du partage des connaissances et de l'accès aux ressources financières et techniques. Par conséquent, il demande l'élaboration de programmes mondiaux et régionaux de renforcement des

* UNEP/CBD/SBI/1/1/Rev.1.

¹ Les décisions pertinentes sont les suivantes : XI/2 ; XII/2 B ; X/33, par. 8 ; XII/15, par. 3 ; XI/16, par. 5 ; XII/19, par. 5 ; XI/1 D, par. 1 ; XII/16, par. 9 (a-b) ; XI/18 ; IX/30 ; X/15 ; X/31, par. 7 ; XI/24, par. 10 ; XII/3, par. 30, 31 et 32.

capacités pour appuyer et faciliter les échanges entre pairs, les partenariats et la coopération avec diverses organisations ; la création d'un réseau sur les connaissances en matière de biodiversité comportant une base de données ainsi que des réseaux d'experts et de praticiens ; et la création et consolidation de nœuds nationaux du mécanisme d'échange central afin de faciliter l'accès aux informations, aux connaissances, à l'expertise et à l'expérience, et leur échange.

4. Dans sa décision XII/2 B, la Conférence des Parties a reconnu l'importance d'une démarche cohérente et de soutien mutuel en matière de renforcement des capacités, d'échange d'informations, de coopération technique et scientifique et de transfert de technologie en vertu de la Convention et de ses Protocoles et a prié le Secrétaire exécutif notamment de continuer de promouvoir et de faciliter des activités visant à renforcer la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020 et la réalisation de ses objectifs d'Aichi pour la biodiversité, en particulier les objectifs pour lesquels la mise en œuvre a été faible.

5. Au paragraphe 8 de cette même décision, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif d'entreprendre i) une évaluation de l'efficacité des activités de renforcement des capacités que le Secrétariat a appuyées et facilitées, y compris les recommandations sur la façon de mieux intégrer les besoins des Parties en utilisant des approches participatives, ii) un examen des accords de partenariat et d'opportunités connexes concernant leur réalisation, et iii) une analyse des lacunes dans les activités de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020 et, à partir de ces éléments, élaborer un plan d'action à court terme pour accroître et appuyer le renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, et convoquer un groupe d'experts chargé d'examiner le plan d'action à court terme avant qu'il soit présenté à l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa première réunion.

6. En application de la décision mentionnée ci-dessus, le Secrétaire exécutif a effectué un sondage en décembre 2015 afin d'évaluer l'efficacité des activités de renforcement des capacités facilitées et/ou soutenues par le Secrétariat pendant la période 2013-2015. Le Secrétaire exécutif a également examiné les accords de partenariat existants et les possibilités de fournir aux Parties, aux peuples autochtones et aux communautés locales un appui en matière de renforcement des capacités. Il a également analysé les lacunes dans les activités de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 à partir des informations fournies par les Parties dans leurs cinquièmes rapports nationaux, leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et leurs rapports d'autoévaluation de leurs capacités nationales. Les résultats de ce sondage, les partenariats existants et l'analyse des lacunes sont présentés dans le document d'information UNEP/CBD/SBI/1/INF/29.

7. Le présent plan d'action est fondé sur l'analyse des lacunes dans les activités de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020 et tient compte également des résultats de l'évaluation de l'efficacité des activités du Secrétariat relatives au renforcement des capacités ainsi que de l'examen des accords de partenariat existants et des possibilités de fournir un appui en matière de renforcement des capacités. Il tient compte des contributions des discussions en ligne du groupe d'experts qui ont eu lieu du 8 au 17 février 2016², ainsi que des informations pertinentes contenues dans d'autres documents élaborés par le Secrétaire exécutif pour la vingtième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Il tient compte également des résultats de l'étude exploratoire menée par l'Initiative Bio-Bridge au moyen d'une série de consultations sur les besoins de coopération technique et scientifique, les synergies potentielles et chevauchements possibles avec d'autres initiatives.³

² De plus amples renseignements sur la discussion en ligne sont donnés sur le centre d'échange à l'adresse <http://www.cbd.int/mechanisms/capacitybuilding.shtml>.

³ Pour de plus amples renseignements, voir UNEP/CBD/SBI/1/6.

8. Le document décrit la situation actuelle et la justification de l'intervention (partie II), les principes de base pour guider les efforts de renforcement des capacités et de coopération technique et scientifique (partie III), le cadre stratégique global du plan d'action (partie IV), les moyens de mise en œuvre (partie V) et comment le plan d'action sera suivi et évalué (partie VI). Une liste des activités intersectorielles qui seront entreprises par le Secrétariat en collaboration avec les organisations compétentes pour fournir des outils et des services d'appui généraux qui faciliteront les activités de fond en matière de renforcement des capacités et de coopération technique et scientifique est présentée dans l'annexe. Les activités de fond en matière de renforcement des capacités et de coopération technique et scientifique liées aux différents objectifs d'Aichi pour la biodiversité et aux objectifs opérationnels du Plan stratégique du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques sont présentées dans le document UNEP/CBD/SBI/1/INF/38. Ces activités sont fondées sur le mandat donné au Secrétaire exécutif dans des décisions antérieures de la Conférence des Parties et de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au deux protocoles. Certaines de ces activités ont déjà été mises en œuvre et continueront de l'être pendant la période 2017-2020. La liste pourrait être mise à jour à la lumière de l'expérience acquise et de toutes orientations qui pourraient être fournies par les futures réunions de la Conférence des Parties, ou au besoin.

II. ANALYSE DE LA SITUATION ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

9. La quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* (GBO-4), évaluation à mi-parcours des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, a conclu que, bien que des progrès encourageant aient été accomplis dans la poursuite des buts du Plan stratégique et de certains des objectifs d'Aichi, il était clair que des efforts beaucoup plus importants étaient nécessaires pour atteindre la plupart de ces objectifs. Le rapport a noté qu'il serait nécessaire de prendre une série de mesures, dont l'augmentation de l'appui au renforcement des capacités, en particulier pour les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays à économie en transition. Le GBO-4 a noté en outre la nécessité de partenariats à tous les niveaux afin de stimuler des actions de grande envergure, d'assurer l'appropriation nécessaire et d'encourager les synergies dans la mise en œuvre nationale des divers accords multilatéraux sur l'environnement.

10. Dans les autoévaluations de leurs capacités nationales menées entre 2003 et 2010 avec l'appui du PNUD-FEM,⁴ un grand nombre de pays ont indiqué que des capacités limitées et le manque de ressources financières et techniques et d'information étaient les principaux obstacles à l'application effective de la Convention.⁵ Plus de 45% des 119 pays dont les autoévaluations ont été analysées ont demandé un appui au renforcement des capacités pour traiter les questions suivantes à titre prioritaire : le déboisement, l'endommagement des habitats, les espèces menacées, les espèces exotiques envahissantes, la prévention des risques biotechnologiques, l'utilisation durable, et l'accès et le partage des avantages (APA). Quarante-vingt-quinze pays (80%) ont identifié les questions intersectorielles suivantes comme étant prioritaires : la sensibilisation du public, l'éducation environnementale, la gestion et l'échange d'informations ; l'élaboration et l'application de cadres politiques et réglementaires ; le renforcement des mandats, des structures et des cadres institutionnels ; l'inclusion des obligations aux termes de la Convention dans la législation, la politique et les institutions nationales ; le financement durable ; la coordination intersectorielle ; et les capacités de planification, de suivi et d'évaluation.

11. L'analyse des lacunes⁶ dans les activités de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 menées par le Secrétariat en application du paragraphe 8 d) de la décision XII/2 B, montre qu'actuellement, les objectifs d'Aichi pour la

⁴ Le financement a été fourni par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

⁵ Voir le rapport de synthèse sur les autoévaluations des capacités nationales et les autoévaluations individuelles des pays sur le site <https://www.thegef.org/gef/ncsa>.

⁶ L'analyse des lacunes est présentée dans les documents UNEP/CBD/SBI/1/6 et UNEP/CBD/SBI/1/INF/29.

biodiversité 4, 7, 8, 12, 13, 14 et 19 sont les moins soutenus par les activités et le matériel de renforcement des capacités.

12. S’agissant de la prestation, un rapport établi pour le Secrétaire exécutif en 2014 par Globaltronique, Inc., a noté que les efforts de renforcement des capacités du Secrétariat consistaient en de nombreuses activités à court terme, isolées et de petite envergure, dont un grand nombre étaient mises en œuvre de manière non coordonnée et non complémentaire. Le rapport a observé que cette approche avait amoindri l’impact des travaux de renforcement des capacités du Secrétariat. Depuis lors, le Secrétariat a pris des mesures pour combler ces lacunes et faiblesses.

13. Le présent plan d’action répond aux besoins et aux lacunes mentionnés ci-dessus. Il comporte une série d’activités de renforcement des capacités et de coopération technique et scientifique centrales qui seront exécutées de manière intégrée et coordonnée pendant la période 2017-2020 à l’appui de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et de la réalisation de ses objectifs d’Aichi pour la biodiversité, ainsi que du Plan stratégique du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologique pour la période 2011-2020. Le plan d’action souligne l’importance des partenariats de collaboration aux niveaux national, régional et international.

14. Le plan d’action complète les cadres stratégiques et les plans d’action pour le renforcement des capacités élaborés dans le cadre de la Convention, à savoir : le cadre stratégique pour le renforcement des capacités et la création de capacités au titre du Protocole de Nagoya, le Cadre et Plan d’action pour la création des capacités nécessaires à l’application effective du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, et la Stratégie de renforcement des capacités de l’Initiative taxonomique mondiale. Il cherche aussi à contribuer, selon qu’il convient, à la mise en œuvre d’autres initiatives et plans mondiaux, tels que le Plan stratégique de Bali pour l’appui technologique et le renforcement des capacités,⁷ le Programme d’action global pour l’éducation au développement durable,⁸ et les objectifs de développement durable (objectifs 4.7 et 17.9).⁹

III. PRINCIPES DIRECTEURS

15. Les activités de renforcement des capacités et de coopération technique et scientifique énoncées dans ce plan d’action devraient, selon qu’il convient :

- a) Être axées sur la demande et répondre aux besoins et aux priorités particuliers recensés par les Parties, les peuples autochtones et les communautés locales ;
- b) Employer une approche modulaire afin de veiller à ce que les activités complètent les travaux précédents et ne les reproduisent pas ;
- c) Être reliées à des initiatives de programme plus larges et non pas mises en œuvre en tant qu’activités isolées ;
- d) Optimiser l’utilisation des ressources financières, humaines et techniques disponibles ;
- e) Assurer une grande participation en temps opportun des parties prenantes concernées à la conception, mise en œuvre et évaluation des activités de renforcement des capacités ;
- f) Être souples et adaptées, mettant l’accent sur une approche d’apprentissage par la pratique ;
- g) Être axées sur des résultats et des produits tangibles ;

⁷ Le Plan stratégique de Bali, adopté par le Conseil d’administration/Forum ministériel mondial de l’environnement du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) en 2004, contient plusieurs actions liées à la biodiversité : <http://www.unep.org/GC/GC23/documents/GC23-6-add-1.pdf>.

⁸ Pour de plus amples renseignements, voir <http://en.unesco.org/gap> et <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002305/230514e.pdf>.

⁹ Voir <https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300> et <https://sustainabledevelopment.un.org/topics/capacity-building>.

- h) Appliquer, dans la mesure du possible, une stratégie de formation des formateurs ;
- i) Promouvoir la collaboration et les partenariats dans l'exécution à tous les niveaux ;
- j) Assurer la durabilité des actions entreprises.

IV. CADRE STRATÉGIQUE

A. Priorités stratégiques

16. Conformément aux décisions XII/2 B et XI/2, les activités d'appui au renforcement des capacités et à la coopération technique et scientifique du Secrétariat pour la période 2017-2020 se concentreront sur la consolidation de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et de ses objectifs d'Aichi pour la biodiversité. En mettant en œuvre le plan, le Secrétariat tiendra compte des objectifs pour lesquels la mise en œuvre a été faible (objectifs 5, 8, 9, 10 et 12)¹⁰ et les objectifs qui n'ont été couverts par les activités de renforcement des capacités du Secrétariat dans aucune région (objectifs 4, 7, 8 and 13). Il tiendra compte également des objectifs qui sont les moins soutenus par les activités et le matériel de renforcement des capacités organisés par le Secrétariat (objectifs 4, 7, 8, 12, 13, 14 et 19).¹¹ Une attention particulière sera accordée au soutien de la réalisation des objectifs stratégique 1 et 2 du Plan stratégique du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologique pour la période 2011-2020.

17. En outre, le Secrétariat concentrera ses efforts sur la création ou le développement d'outils et de services d'appui au renforcement des capacités et à la coopération technique et scientifique, y compris des bases de données pour les initiatives, ressources et possibilités de renforcement des capacités ; la plateforme d'apprentissage électronique du SCBD ; le mécanisme de jumelage (par le biais de l'Initiative Bio-Bridge) ; un système d'assurance de la qualité ; et un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'efficacité des activités et outils de renforcement des capacités et de coopération technique et scientifique appuyés ou facilités par le Secrétariat en collaboration avec des partenaires.

B. Public cible

18. Le principal public ciblé par les activités de renforcement des capacités et de coopération technique et scientifique de ce plan d'action inclut les responsables et les institutions gouvernementaux compétents des Parties qui sont des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les Parties dont l'économie est en transition, les peuples autochtones et les communautés locales. Le Secrétariat encouragera également les organisations partenaires, dans la mesure du possible, à élargir la portée des activités pour couvrir les parties prenantes clés en dehors du gouvernement (société civile, groupes de femmes et de jeunes, secteur privé, syndicats et milieu universitaire et scientifique) qui participent à l'application de la Convention et de ses protocole ou jouent un rôle de catalyseur important aux niveaux régional, national et local.

C. Approches stratégiques

19. Dans le cadre de l'examen fonctionnel du Secrétariat, les fonctions essentielles en matière de renforcement des capacités et de coopération technique et scientifique ainsi que le mécanisme du centre d'échange ont été regroupés sous le but opérationnel 3 du cadre de résultats opérationnels à moyen terme du Secrétariat (UNEP/CBD/SBI/1/INF/22). Le Secrétariat continuera à promouvoir cette démarche intégrée et de soutien mutuel en matière de renforcement des capacités, de coopération technique et scientifique et d'utilisation du centre d'échange. Il continuera également à participer à des partenariats afin d'encourager la coordination, la synergie et la complémentarité avec les activités pertinentes d'autres

¹⁰ Selon les cinquièmes rapports nationaux, les objectifs 5, 8, 9, 10 et 12 accusent le plus de retards.

¹¹ Selon l'analyse des lacunes dans les activités de renforcement des capacités à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 menée par le Secrétariat et présentée dans le document UNEP/CBD/SBI/1/INF/29, les objectifs 4, 7, 8, 12, 13, 14 et 19 sont les moins couverts par les activités et le matériel de renforcement des capacités soutenus et facilités par le Secrétariat.

conventions, processus et initiatives, y compris le programme de renforcement des capacités de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), le portail d'information sur les accords multilatéraux sur l'environnement (InforMEA) et d'autres.¹²

20. Le secrétariat collaborera avec des organisations partenaires à l'exécution des activités du plan d'action et concentrera ses travaux sur les rôles de facilitation et de coordination, y compris la planification et la coordination générales des activités, la formation des formateurs, la facilitation du partage des connaissances et de l'apprentissage pair-à-pair, le jumelage et le suivi et l'évaluation de l'impact des activités de renforcement des capacités et de coopération technique et scientifique.

21. Le Secrétariat continuera de souligner l'importance de renforcer les capacités aux niveaux de l'individu, des organisations et des systèmes, d'élargir les méthodes et les modes de livraison du renforcement des capacités (au-delà des ateliers et de la fourniture de matériel de formation), d'optimiser l'utilisation des nouvelles technologies de communication d'informations afin d'élargir les possibilités d'apprentissage en ligne, de mieux adapter les interventions en matière de renforcement des capacités aux besoins et aux priorités des pays et de promouvoir une démarche plus programmatique.

V. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

22. Le plan d'action sera mis en œuvre par divers moyens, notamment :

a) Une coopération technique avec des partenaires régionaux et internationaux : le Secrétariat établira ou renforcera les partenariats stratégiques avec diverses organisations et centres d'excellence régionaux et internationaux afin d'obtenir les ressources et l'expertise nécessaires. Les organismes bilatéraux pourraient également appuyer des projets ou activités pilotes dans le cadre de ces partenariats stratégiques ;

b) Des initiatives conjointes : le Secrétariat collaborera avec des organisations partenaires à la conception et à la mise en œuvre d'activités et de programmes spécifiques conjoints, tels que l'organisation d'ateliers et de cours, la conception d'activités d'apprentissage en ligne, y compris les formations en ligne ouvertes à tous (FLOT), et l'élaboration de matériel de formation et d'orientation. Ces interventions pourraient être indépendantes ou faire partie de projets et de programmes institutionnalisés plus amples ;

c) Des projets pilotes ciblés : le Secrétariat développera et mettra en œuvre progressivement, en collaboration avec des partenaires, des projets pilotes ciblés destinés à faciliter l'apprentissage par l'expérience et la pratique, et le partage des connaissances fondé sur l'expérience empirique. Il identifiera également, en coordination avec des organisations partenaires, les projets ou programmes de pays qui peuvent offrir à des participants d'autres pays des possibilités d'échange d'expérience et d'apprentissage pratique sur place.

d) La mise sur pied de l'interopérabilité avec les sites Web et les bases de données des Parties et des organisations partenaires en vue de faciliter l'accès automatique aux informations sur les outils et les activités d'appui au renforcement des capacités et à la coopération technique et scientifiques, y compris les initiatives, le matériel et les modules d'apprentissage en ligne en matière de renforcement des capacités, les calendriers d'événements relatifs au renforcement des capacités et les autres informations disponibles sur les sites respectifs ;

e) Le financement bilatéral et multilatéral : les Parties et les partenaires du développement en mesure de le faire seront invités à fournir un financement volontaire pour soutenir la mise en œuvre d'activités ou de groupes d'activités spécifiques du plan d'action. En outre, les activités du plan d'action seront plus étroitement liées à des initiatives ou programmes de renforcement des capacités et de

¹² Des informations plus détaillées concernant les initiatives de partenariat auxquelles participe le Secrétariat sont présentées dans le document UNEP/CBD/SBI/1/INF/29.

coopération technique et scientifique pertinents de plus grande envergure soutenus par des organisations bilatérales ou multilatérales afin d'encourager les synergies aux niveaux national et régional. La coopération entre les différents donateurs et les organisations partenaires sera essentielle pour augmenter l'impact et la durabilité des activités et des produits de renforcement des capacités.

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

23. La mise en œuvre du plan d'action sera suivie en utilisant des indicateurs pour chaque activité. Le Secrétariat établira des rapports intérimaires et les mettra à la disposition des Parties avant les deuxième et troisième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de l'application. Ces mises à jour mettront en relief les principales activités entreprises, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées.

24. Une évaluation indépendante de la pertinence et de l'efficacité du plan d'action en ce qui concerne la facilitation et le soutien de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et de ses objectifs d'Aichi pour la biodiversité sera réalisée en 2020 et le rapport, y compris des recommandations d'amélioration, sera présenté à l'Organe subsidiaire chargé de l'application pour examen.

Annexe

**LISTE DES ACTIVITÉS INTERSECTORIELLES D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET À LA COOPÉRATION
TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE QUI SERONT ENTREPRISES PENDANT LA PÉRIODE 2017-2020¹³**

Activité	Décisions de la CdP ou de la CdP-RdP	Calendrier	Résultats/produits escomptés	Indicateurs	Responsabilité/partenaires¹⁴	Ressources nécessaires¹⁵
1. Développer des outils en ligne pour permettre aux Parties, aux peuples autochtones et aux communautés locales d'évaluer et d'enregistrer leurs besoins de renforcement des capacités (RC) et de coopération technique et scientifique (CST) dans le centre d'échange	XII/2 B, XI/2	2017-2018	Des formats communs d'évaluation des besoins de capacités et des formulaires de demande d'assistance en CTS sont disponibles en ligne via le centre d'échange ; Un répertoire (base de données) des besoins de RC et de CTS exprimés par les Parties, les peuples autochtones et les communautés locales est créé	Nombre de Parties qui utilisent le format commun pour évaluer et enregistrer leurs besoins de RC et de CTS dans le centre d'échange ; Nombre de Parties soumettant des demandes d'assistance en RC et CTS ; Nombre de besoins exprimés conservés dans la base de données	SCBD, BBI, IPBES, CTCN	Journées personnel (SCBD et BBI) ¹⁶

¹³ Cette liste inclut les activités intersectorielles générales qui seront mises en œuvre par le Secrétariat en collaboration avec les organisations compétentes pour fournir des outils et des services d'appui qui faciliteront la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités et de coopération technique et scientifique de fond liées aux différents objectifs d'Aichi pour la biodiversité et aux objectifs opérationnels du Plan stratégique du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, qui sont présentées dans le document UNEP/CBD/SBI/1/INF/38.

¹⁴ Les abréviations et les noms des organisations et initiatives sont donnés à la fin de la présente annexe.

¹⁵ Les montants qui figurent dans cette colonne ne sont qu'indicatifs à ce stade.

¹⁶ Cela inclut le personnel du SCBD et de la BBI, y compris un directeur de programme BBI (au niveau P-4), un assistant de projet BBI (au niveau G6) et des consultants financés par le gouvernement de la République de Corée par l'intermédiaire de l'Initiative Bio-Bridge (BBI).

Activité	Décisions de la CdP ou de la CdP-RdP	Calendrier	Résultats/produits escomptés	Indicateurs	Responsabilité/partenaires¹⁴	Ressources nécessaires¹⁵
2. Développer et maintenir les bases de données consultables sur les initiatives, ressources et opportunités de RC et CTS (y compris les fournisseurs de RC et CTS) dans le centre d'échange	XII/2 B, XI/2	2017-2018 En cours	Bases de données en ligne consultables pour les initiatives, outils/ressources et opportunités de RC et de CTS dans le centre d'échange remplies et utilisées par les Parties ; Toutes les Parties ont accès à une base de données sur les fournisseurs de RC et de CTS ; Au moins 50 partenaires offrant un appui et des ressources de RC et CTS sont enregistrés dans le centre d'échange	Nombre de dossiers d'initiatives, de ressources et d'opportunités de RC et CTS enregistrés ; Nombre de téléchargements à partir des bases de données par les Parties et d'autres utilisateurs ; Nombre de partenaires qui ont leurs dossiers dans les bases de données	SCBD, BBI, CSP, etc.	Journées personnel (SCBD et BBI)
3. Développer et maintenir le système de gestion de l'apprentissage en ligne du SCBD (LMS) afin de faciliter l'hébergement, l'administration et la livraison de cours/modules d'apprentissage en ligne	XII/2 B, XI/2	2017-2018 En cours	Un système de gestion de l'apprentissage en ligne du SCBD est en place et activement utilisée	Nombre de cours/modules d'apprentissage en ligne hébergés sur la plateforme ; Nombre de personnes utilisant la plateforme d'apprentissage en ligne	SCBD, UNSSC	\$62 300 ¹⁷ Journées personnel
4. Créer un service d'assistance pour aider les Parties à exprimer leurs besoins de RC/CTS et à élaborer leurs projets de CTS, et pour assurer la correspondance des demandes d'assistance avec l'appui RC et CTS disponible (ressources, expertise et outils d'aide)	XII/2 B, XI/2	2017-2018	Une unité d'appui technique (UAT) est créée et sert de service d'assistance aux Parties	Nombre de Parties qui utilisent le service d'assistance ; Nombre de besoins que l'UAT a aidé les Parties à exprimer	SCBD, BBI partenaires, réseau GUPES (PNUE), CSBQ, CSPB	\$600 000 ¹⁸

¹⁷ Le Fonds japonais pour la biodiversité (JBF) a fourni \$62 290 pour le développement et le maintien d'un système de gestion de l'apprentissage en ligne (LMS) pour héberger des cours/modules d'apprentissage en ligne jusqu'en 2020, dans le cadre d'un projet de plus grande envergure qui a également appuyé le développement de deux modules d'apprentissage en ligne sur la prévention des risques biotechnologiques et de trois modules d'apprentissage en ligne sur l'accès et le partage des avantages.

¹⁸ Dans le cadre de l'initiative Bio-Bridge (BBI), le gouvernement de la République de Corée s'est engagé à fournir jusqu'à 150 000 par an pour soutenir les opérations de l'unité d'appui technique, y compris les coûts d'assistance aux Parties pour exprimer leurs besoins et élaborer des propositions de projet, le cas échéant.

Activité	Décisions de la CdP ou de la CdP-RdP	Calendrier	Résultats/produits escomptés	Indicateurs	Responsabilité/partenaires¹⁴	Ressources nécessaires¹⁵
5. Développer et maintenir un mécanisme de jumelage pour relier les besoins exprimés aux ressources RC et CTS disponibles (partenaires et autres ressources)	Article 18; XI/2, XII/2 B	2017-2018 En cours	L'UAT, soutenue par un mécanisme de jumelage électronique, achemine les besoins exprimés vers les partenaires compétents	Nombre de jumelages réalisés ; Nombre de projets de CTS ou de RC lancés après les jumelages réussis	SCBD, BBI partenaires, IPBES, BES-Net, Forum SPANB, CTCN	\$1 000 000
6. Organiser des ateliers et des tables rondes de jumelage pour relier les Parties qui ont des besoins techniques et scientifiques au soutien disponible	Article 18; XI/2, XII/2 B	2017-2018 En cours	Les Parties sont mieux soutenues dans leur recherche de ressources adéquates pour répondre à leurs besoins techniques et scientifiques	Nombre d'ateliers et de tables rondes de jumelage organisés	SCBD	\$500 000
7. Développer et maintenir un réseau de soutien pour le RC et la CTS afin de faciliter la mise en œuvre de projets pilotes de RC et de CTS et les futures initiatives de jumelage	Article 18; XI/2, XII/2 B	2017-2020	Un réseau de soutien pour le RC et la CTS est en place, prêt à recevoir les demandes d'assistance des Parties via le mécanisme de jumelage ; Au moins 30 projets pilotes de RC et de CTS ont été mis en œuvre pour mettre à l'essai et affiner le mécanisme de jumelage et les approches de CTS	Nombre de projets pilotes de RC et de CTS mis en œuvre avec succès ; Nombre d'accords signés avec les partenaires du réseau de soutien	SCBD, BBI, CSP, etc.	\$4 000 000 ¹⁹
8. Élaborer et appliquer un système d'assurance de la qualité aux activités, matériel et outils développés ou facilités par le Secrétariat en collaboration avec des organisations partenaires	XII/2 B, XI/2	2018-2020	Normes de qualité pour les activités, le matériel et les outils de RC et de CTS élaborées ; Procédures opérationnelles normalisées(PON) élaborées et appliquées à l'ensemble des activités, matériel et outils ; La qualité des activités, du matériel et des outils de RC et de CTS est augmentée	Nombre d'activités, de matériels et d'outils examinés par rapport aux normes de qualité établies, et améliorés ; Pourcentage de participants qui apprécient la qualité des activités, du matériel et des outils de RC et de CTS	SCBD, PNUD, PNUE	Journées personnel (SCBD et BBI)

¹⁹ Les estimations indiquent qu'il faudra jusqu'à \$1 million par an pour appuyer les projets pilotes de RC et de CTS. Le gouvernement de la République de Corée s'est engagé à fournir jusqu'à \$560k par an de ce montant.

Activité	Décisions de la CdP ou de la CdP-RdP	Calendrier	Résultats/produits escomptés	Indicateurs	Responsabilité/partenaires¹⁴	Ressources nécessaires¹⁵
9. Mettre en place un système de suivi et d'évaluation de l'efficacité des activités, du matériel et des outils de RC et CTS, y compris le mécanisme de jumelage, facilité par le Secrétariat en collaboration avec des organisations partenaires		2018-2020	Un système complet de suivi et d'évaluation et d'étude d'impact des activités, du matériel et des outils de RC et de CTS est en place ; Les activités, le matériel et les outils de RC et de CTS sont évalués et améliorés régulièrement ; Les activités, le matériel et les outils de renforcement des capacités et de jumelage répondent effectivement aux besoins exprimés par les Parties	Nombre d'évaluations réalisées ; Pourcentage de participants qui apprécient l'efficacité des activités, du matériel et des outils de RC et CTS ; Mesure dans laquelle les besoins exprimés par les Parties et conservés dans la base de données sont adéquatement reliés aux activités, matériel et outils de RC et de CTS et abordés par celles-ci	SCBD, partenaires BBI	\$100 000 ²⁰ Journées personnel (SCBD et BBI)
10. Développer et maintenir un système de service de suivi pour les anciens participants aux activités de RC et de CTS soutenues ou facilitées par le Secrétariat en collaboration avec des partenaires	XII/2 B, XI/2	2017-2020	Base de données de participants à des activités antérieures soutenues par le Secrétariat créée ; Un réseau de soutien en ligne des anciens étudiants est mis en place par le biais du centre d'échange afin de faciliter le réseautage, les échanges pair à pair et l'appui technique ; Communautés de pratique dans différents domaines thématiques en place	Nombre de personnes (étudiants) participant activement au réseau de soutien et aux échanges pair à pair ; Nombre de communautés de pratique actives dans différents domaine thématiques	SCBD, OIDD, BBI, PNUD, PNUE	Journées personnel (SCBD et BBI)
11. En collaboration avec des partenaires, élaborer un programme CBD de bourses et d'échange afin d'encourager la formation sur le tas, l'apprentissage pair à pair et l'échange d'expérience entre les praticiens des Parties	XII/2 B, XI/2	2018-2020	Un programme de bourses et d'échange est établi et appuie efficacement l'apprentissage sur le tas et l'échange d'expérience	Nombre de personnes qui participent au programme de bourses et d'échange	PNUE, UNU-IAS, UNITAR, IPBES	\$960 000 ²¹ Journées personnel (SCBD et BBI)

²⁰ Ce montant sera utilisé pour engager un consultant pour mener une évaluation indépendante du programme de soutien RC et CTS sur une période de quatre ans.

Activité	Décisions de la CdP ou de la CdP-RdP	Calendrier	Résultats/produits escomptés	Indicateurs	Responsabilité/partenaires ¹⁴	Ressources nécessaires ¹⁵
12. Créer ou consolider des partenariats avec les établissements et réseaux d'éducation et de formation pertinents afin de soutenir l'application de la Convention et de ses protocoles	XII/2 B, XI/2	2018-2020	Les établissements et les réseaux d'éducation et de formation participent activement aux activités d'éducation, de formation et de recherche pertinentes pour l'application de la Convention et de ses protocoles	Nombre de partenariats actifs avec des établissements d'éducation et de formation en biodiversité	Divers établissements et réseaux de formation et d'éducation ²²	Journées personnel (SCBD et BBI)
13. Collaborer avec les institutions et organisations compétentes à l'élaboration de cours en ligne, y compris les formations en ligne ouvertes à tous (FLOT) sur des sujets pertinents pour l'application de la Convention et de ses protocoles	XII/2 B, XI/2	2018-2020	Au moins 20 nouvelles formations en ligne, y compris des FLOT, sont offertes sur des sujets pertinents pour l'application de la Convention et de ses protocoles	Nombre de formations en ligne sur des sujets relatifs à la biodiversité offerts ; Nombre de personnes participant aux cours	Réseau GUPES (PNUE), UNESCO, UNU-IAS et Divers établissements et réseaux de formation et d'éducation	\$2 000 000 ²³
14. Collaborer avec les établissements d'éducation et de formation pour élaborer du nouveau matériel didactique relatif à la biodiversité	XII/2 B, XI/2	2018-2020	De nouveaux matériaux didactiques de haute qualité (y compris des vidéos éducatives, des présentations et autres matériaux multimédia) pertinents pour l'application de la Convention et de ses protocoles sont disponibles	Nombre de nouveaux matériaux d'éducation et de formation relatifs à la biodiversité élaborés pour l'auto-apprentissage et l'enseignement universitaire	Divers établissements et réseaux de formation et d'éducation	\$600 000 ²⁴

Liste des abréviations employées dans le tableauBBI – Initiative Bio-Bridge (<http://www.cbd.int/biobridge>)BES-Net – Réseau Biodiversité et services écosystémiques (<http://www.besnet.world>)

²¹ Les estimations indiquent qu'il faudra jusqu'à \$240 000 par an pour soutenir au moins 8 fonctionnaires de Parties qui sont des pays en développement sélectionnés par un processus concurrentiel pour participer à des programmes de bourses et d'échange en matière d'apprentissage sur le tas, y compris au Secrétariat de la CBD.

²² Par exemple, le Partenariat mondial des universités sur l'environnement et la durabilité (GUPES), l'Alliance de réseaux ibéro-américains d'universités pour la durabilité et l'environnement (ARIUSA), le Network for Environmental Training at Tertiary Level in Asia and the Pacific (NETTLAP), etc.

²³ Il est estimé que l'élaboration de chaque FLOT nécessitera en moyenne US\$ 100 000 plus une contribution en nature de la part des universités partenaires respectives.

²⁴ Ce montant couvrira les coûts d'élaboration des différents matériaux didactiques (y compris des vidéos éducatives et d'autres matériaux multimédia, des présentations PowerPoint, des applications mobiles et autres) avec une contribution en nature de la part des organisations partenaires.

CSBQ – Centre de la science de la biodiversité du Québec (<http://qcbs.ca>)

CSPB – Consortium de partenaires scientifique sur la biodiversité (<http://www.cbd.int/cooperation/csp>)

CTCN – Centre et Réseau des technologies climatiques (<http://www.ctc-n.org>)

CTS – Coopération technique et scientifique

Forum SPANB

GUPES – Partenariat mondial des universités sur l'environnement et la durabilité (<http://gupes.org>)

IPBES – Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (<http://www.ipbes.net>)

OIDD – Organisation internationale de droit du développement (<http://www.idlo.int>)

PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement (<http://www.undp.org>)

PNUE – Programme des Nations Unies pour l'environnement (<http://www.unep.org>)

SCBD – Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (<http://www.unesco.org>)

UNITAR – Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (<http://www.unitar.org>)

UNSSC – École des cadres du système des Nations Unies (<http://www.unssc.org>)

UNU-IAS – Institut des hautes études (<http://ias.unu.edu>)
